

OSBCU 2022 Bargaining Update #6

While the scope of central bargaining has been decided, with only one day of negotiations having taken place in July and just a month and a half until September 1, OSBCU education workers continue to urge the government to get a fair deal done before school starts.

On Monday, July 18, your CUPE-Ontario School Boards Council of Unions (OSBCU) central bargaining committee met, in person in Toronto, with representatives of the Council of Trustees' Associations (CTA) and the Ministry of Education. This second meeting happened 31 days after the first meeting on Friday, June 17 because the other side wasn't willing to meet again until today.

What was discussed

Over a period of about nine hours on Monday, your coworkers focused on trying to get an agreement with your bosses' representatives about the same two things as last time: ground rules for this round of negotiations and the scope of central bargaining.

Ground rules

We're pleased to report that the ground rules for this round of bargaining have been signed. Consistent with your union's commitment to open and transparent bargaining, there is no "media blackout".

Just like the hundreds of trustees and managers of the 63 local school boards expect to see the proposals their representatives will bring to the negotiating table, you deserve to see the proposals your bargaining team puts forward and the responses that the other side provides.

The less secretive that negotiations are, the harder it is for those across the table from your coworkers to say one thing to your elected bargaining team while a government spokesperson goes on TV to say something very different before we even have time to update you.

Scope of central bargaining

As explained in Bargaining Update #1, each school board collective agreement has two components: one, central, that applies to everyone (all school boards and CUPE education workers) and another, local, that applies just to your bargaining unit and school board. The law requires the central parties to meet and determine which matters are negotiated centrally. Monetary issues are usually bargained centrally.

We were able to reach an agreement on central scope with the trustees' and government's representatives today. This means that, according to provincial law, local bargaining can start now.

A Zoom meeting will be held on Wednesday, July 20 for local bargaining teams with a written joint communication to follow as soon as it has been translated.

What's next?

While we wanted to meet again as soon as possible, negotiators for trustees and the government have so far only agreed to meet on August 2. We have offered an additional 10 dates in the next three weeks and are eagerly awaiting their response.

Together, we are ready to get a fair deal done that makes the education experience better for kids starting this September and turns education jobs into work that people can afford to do now.

Stability looks like not losing your job. Stability looks like students having the services they need instead of cuts.

It is more important than ever that you get involved in your union now. Volunteer to be a worksite lead, participate in community events, and follow OSBCU on social media. For more info contact: memberorganizing@osbcu.ca

Négociation du CSCSO 2022 – Mise à jour n° 6

La portée de la négociation centrale a été décidée. Mais, puisqu'une seule journée de négociation a eu lieu en juillet et qu'il ne reste qu'un mois et demi avant le 1^{er} septembre, les travailleurs et travailleuses de l'éducation continuent donc d'exhorter le gouvernement à intervenir un accord équitable avant la rentrée scolaire.

Le lundi 18 juillet, le Comité de négociation central du Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario du SCFP (CSCSO) se réunissait, en personne, à Toronto, avec les représentant(e)s du Conseil des associations des conseillers scolaires (CACS) et du ministère de l'Éducation. C'est 31 jours après la première réunion du vendredi 17 juin qu'a eu lieu cette deuxième rencontre, l'autre partie n'étant pas disposée à se réunir à nouveau avant aujourd'hui.

Ce qui a été discuté

Pendant environ neuf heures lundi, vos collègues ont tenté de conclure un accord avec les représentant(e)s de vos patrons sur les deux mêmes points que la dernière fois, à savoir les règles de base de cette ronde de négociations et la portée de la négociation centrale.

Règles de base

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que les règles de base de cette ronde de négociations ont été déterminées. Conformément à l'engagement de votre syndicat en faveur de négociations ouvertes et transparentes, il n'y aura pas « d'embargo médiatique ».

Tout comme les centaines de conseillers et conseillères scolaires et de gestionnaires des 63 conseils scolaires locaux s'attendent à voir les revendications que leurs représentant(e)s présenteront à la table de négociation, vous méritez aussi de voir celles que votre équipe de négociation propose, ainsi que les réponses que l'autre partie fournit.

Moins les négociations sont secrètes, plus il est difficile pour ceux et celles assis en face de vos collègues à la table de dire une chose à votre équipe de négociation élue tandis qu'un porte-parole du gouvernement, affirme quelque chose de très différent à la télévision, avant même que nous ayons pu vous informer.

Portée de la négociation centrale

Comme nous l'avons expliqué dans la mise à jour n° 1, chaque convention collective d'un conseil scolaire est à deux volets, soit un volet central qui s'applique à tous (tous les conseils scolaires et tous les travailleurs et travailleuses de l'éducation du SCFP). L'autre étant un volet local qui ne s'applique qu'à votre unité de négociation et à votre conseil scolaire. En vertu de la loi, les parties centrales doivent se réunir et déterminer les sujets qui seront négociés au niveau central. La plupart des questions monétaires sont négociées au niveau central.

Aujourd'hui, nous avons conclu une entente sur la portée centrale avec les représentant(e)s des conseils scolaires et du gouvernement. Conformément à la loi provinciale, la négociation locale peut donc débuter.

Une réunion Zoom sera organisée le mercredi 20 juillet à l'intention des équipes de négociation locales, une communication conjointe par écrit devant suivre dès qu'elle aura été traduite.

Quelle est la prochaine étape?

Alors que nous souhaitons nous rencontrer le plus rapidement possible, les négociateurs des conseillers et conseillères scolaires et du gouvernement n'ont jusqu'à présent accepté de se réunir que le 2 août. Nous avons proposé dix autres dates au cours des prochaines semaines et il nous tarde de recevoir leur réponse.

Ensemble, nous sommes prêt(e)s à conclure une entente équitable visant à améliorer l'expérience éducative des enfants dès septembre et à faire des emplois dans l'enseignement un travail que les gens peuvent se permettre de faire maintenant.

La stabilité, c'est ne pas perdre son emploi. La stabilité, c'est offrir aux élèves les services dont ils et elles ont besoin, au lieu de les réduire.

Vous impliquer dans votre syndicat n'a jamais été aussi important. Portez-vous bénévole pour être responsable d'un lieu de travail. Participez aux événements communautaires. Suivez le CSCSO sur les médias sociaux. Pour en savoir plus, communiquez avec memberorganizing@osbcu.ca.

En toute solidarité,

Votre Comité central de négociation du CSCSO